

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 05 juin 2026
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le cinq juin de l'an deux mille vingt-six)

sous la présidence de Madame Catherine MATHIEU-BECHT, Maire

Présents (24) : Mmes et MM. Catherine MATHIEU-BECHT, Patrick BOUTHERIN, Marie ADAM, Philippe WOLFF, Moncef HALLOUL, Béatrice LORRAIN, Nicolas DESCLOUX, Marilyn ZAVAGNO, Christophe EHRET, Lauriane KRAFFT-WYBRECHT, Dominique THOMAS, Zineb ABDELLAOUI MAÂNE, Soraya BENDJEMA, Christian THOMA, Chantal SCHNEIDER, Michèle DURINGER, Rachel BAECHEL, Martine KOEBERLE, Norah ARKAM, Simon BONNEFOND, Simon MULLER, Benjamin PITOIZET, Damien GUILLAUME et Bastien ROHRBACH

Excusés (9) :

M. Alexandre DURRWELL (procuration à Mme ADAM)
Mme Valérie MEYER (procuration à Mme LORRAIN)
Mme Sophie ACKER (procuration à M. BOUTHERIN)
M. Eddie WAESELYNCK
M. Jean-Marc NICO (procuration à Mme MATHIEU-BECHT)
Mme Miné SEYHAN
M. Olivier BECHT (procuration à Mme BAECHEL)
Mme Bilge BAYRAM
M. Cédric SCHRUTT

-o-O-o-

Point 15 de l'ordre du jour

Recrutement pour accroissement saisonnier d'activité – agents préventeurs

Vu l'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique ;

Depuis plusieurs années la période estivale connaît une prolifération importante de moustiques tigre.

Les résultats des outils de lutte existants contre ce phénomène sont pour l'instant mitigés, alors que la prévention auprès des habitants semble démontrer une certaine efficacité.

Aussi, la ville envisage de déployer des actions de prévention et de sensibilisation en direction des Rixheimois.

Pour cela, des agents iraient à la rencontre des habitants notamment pour les aider à repérer et supprimer les gîtes larvaires et pourraient également tenir un stand d'information lors du marché hebdomadaire.

Ces agents seraient recrutés à mi-temps dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité et ce uniquement pour les mois de juillet et d'août 2026.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- de créer 4 emplois non permanents relevant du grade d'adjoint administratif pour effectuer les missions d'agent préventeur à compter du 1^{er} juillet 2026 jusqu'au 31 août 2026 ;
- de fixer la durée de travail hebdomadaire de ces emplois à 17,5/35^{ème} ;
- de fixer la rémunération de ces emplois sur la base de l'indice majoré correspondant au 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;
- d'autoriser Madame le Maire ou la Conseillère Municipale Déléguée à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 08 juin 2026

Le Maire,



Catherine MATHIEU-BECHT

Le Secrétaire de séance,



Olivier CHRISTOPHE

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **09 JUIN 2026**